



# Doggen Club de France

Le Club Français du Dogue Allemand

Les informations radio-dysplasiques délivrées par le lecteur agréé sont destinées à la bonne gestion de la race du dogue allemand. Le propriétaire autorise le D.C.F. à les utiliser à toutes fins utiles, en vue de la promotion et de l'amélioration de la race, conformément à l'objet de ses statuts. Notamment, le Doggen Club de France les officialise par leur transmission à la SCC pour mention du stade sur les pedigrees.

## ATTENTION

Toute lecture de cliché supplémentaire sera facturée. Le cliché doit porter, bien lisibles : la race, le sexe, la date de naissance, le numéro de tatouage, la date de prise du cliché, le repère droite ou gauche et le nom du praticien ayant établi le cliché.

Le certificat vétérinaire doit préciser s'il y a eu anesthésie ou non (si oui, avec quoi), avec attestation de vérification du tatouage et coordonnées du propriétaire.

## Demande de dépistage de la dysplasie

(une feuille par chien, à adresser à Josiane Bompais 38, ch. de la Joute – 91090 – Lisses)

Nom du chien : .....

Père : ..... Mère : .....

Né(e) le : .....  Mâle  Femelle

N° au Livre des Origines : .....

N° de tatouage ou de transpondeur : .....

Nombre de clichés (un chèque par cliché) : .....

Nom du propriétaire : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Adhérent du DCF, N° : .....  Non-membre

### TARIFS

(POUR UN CLICHE LU)

<u>MEMBRE</u>	<u>NON-MEMBRE</u>
26,00 €	63,00 €

### SIGNATURE

.....

### DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

(COCHER LES CASES ; LE DOSSIER DOIT ETRE COMPLET)

- Photocopie du pedigree définitif ou provisoire
- Certificat vétérinaire
- Cliché
- Un chèque par cliché à l'ordre du DCF
- Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur (20g) à votre adresse